

Règlement Equi-rider

Terminologie utilisée :

- **Club organisateur** : Club, centre-équestre, association ou écurie organisant un concours Equi-rider
- **Club extérieur** : Club, centre-équestre, association ou écurie participant à un concours Equi-rider organisé par un autre club
- **Cavalier extérieur** : Cavalier indépendant ou cavalier d'un club extérieur

I - Conditions de participation

1 - Cavaliers

Pour participer à un concours Equi-rider, le cavalier peut créer son compte directement sur notre plateforme. Il devra renseigner sa localisation (Pays/Région/Département) et s'assigner un ou des chevaux. Quand son compte sera créé, un ID sera généré, ce matricule rendra son compte singulier et lui permettra de se faire engager par un autre club s'il le souhaite.

Si un cavalier a déjà été engagé par un club, son compte a été créé automatiquement. Il pourra alors se tourner vers le club qui l'a engagé en premier pour connaître ses identifiants de connexion. Ainsi, il pourra les changer et les personnaliser à sa guise.

Un cavalier peut s'engager ou être engagé autant de fois qu'il le souhaite sur les concours Equi-rider. Néanmoins, il lui est interdit de participer plusieurs fois la même épreuve avec le même cheval.

Le cavalier ou le club a la responsabilité de s'engager dans l'épreuve qu'il estime capable de faire. Il est de la responsabilité du club organisateur d'empêcher un cavalier de faire son épreuve s'il juge qu'il n'est pas du niveau demandé.

2 - Clubs

Un club extérieur doit créer un compte **club** pour pouvoir engager ses cavaliers et participer à un concours Equi-rider. Il devra également associer une localisation (Pays/Région/Département) pour pouvoir procéder aux engagements. Une fois sur son tableau de bord, le club peut créer des cavaliers et des chevaux. Attention, à chaque fois qu'un cavalier est créé, un compte lui est généré. Si un de vos cavaliers a déjà fait un concours Equi-rider, pensez à lui demander son **ID Cavalier** pour pouvoir rentrer son compte dans votre liste de cavaliers.

3 - Chevaux

Comme pour les cavaliers, il est de la responsabilité des clubs qui engagent de connaître les moyens techniques et mentaux d'un cheval pour pouvoir l'engager. Si c'est un cavalier extérieur indépendant, il est aussi de sa responsabilité d'engager son équidé dans une épreuve adaptée à son niveau.

II - Conditions d'organisation

1 - Responsabilité

Pour organiser un concours Equi-rider, l'entité doit avoir créé un compte Club, avoir renseigné sa localisation et ses informations bancaires pour recevoir des paiements. De plus, il devra renseigner le

matériel dont il dispose pour organiser des concours.

Le club organisateur s'assurera de connaître le règlement et de placer le bien-être animal, son bon sens de professionnel et la bienveillance au cœur de son organisation.

Il sera de sa responsabilité d'accepter ou de refuser le départ d'un cavalier ou d'un club extérieur, si celui-ci manque au règlement ou s'il déroge à la pratique morale de l'équitation. En faisant un concours Equi-rider, un club organisateur accepte qu'un membre de l'équipe Equi-rider visite son concours pour témoigner des bonnes pratiques mises en place et si les conditions sanitaires le permettent.

Si un administrateur d'Equi-rider (membre de l'équipe) juge suite à un passage physique inopiné ou sur la vidéo qu'un club organisateur n'a pas mis en place correctement la piste ou n'a pas respecté le présent règlement, il pourra annuler le résultat d'une épreuve ou d'un concours, ou bien refuser temporairement ou définitivement la possibilité à un club d'organiser ou de participer à un concours Equi-rider.

En cas de litige sur un concours (accident, non-respect des règles sanitaires, non-respect des règles ...), Equi-rider ne peut en aucun cas être responsable de la qualité de l'organisation de ses concours. Il est du devoir du club organisateur et des clubs extérieurs d'assurer la sécurité des participants.

2 - Cahier des charges

Un club organisateur devra répondre d'un cahier des charges pour créer son concours Equi-rider. Ce cahier des charges résulte d'un besoin de matériel suffisant pour assurer la crédibilité de son concours (taille de carrière, pool d'obstacles, carrière de détente, ...). Les compétitions sont différenciées par leur taille de carrière, le club devra donc s'assurer que sa carrière dite "de concours" sera suffisamment grande pour être recoupée dans la dimension proposée.

Le club organisateur aura la charge de monter la piste prévue avec pertinence et précision. Il devra afficher les pistes de la journée en évidence pour que les clubs et cavaliers extérieurs puissent témoigner de la bonne mise en place de la piste.

III - Règlement de la pratique

1 - Les épreuves

A - Terminologie et barèmes

Plusieurs "barèmes" sont disponibles pour les compétitions Equi-rider :

- **Grand prix Temps différé** : C'est une épreuve en deux phases, la première non-chronométrée et la deuxième chronométrée. Les cavaliers se départagent sur les pénalités des deux phases, et sur le temps de la deuxième phase.
- **Vitesse** : C'est une épreuve en une seule phase. Les cavaliers se départagent sur toutes les pénalités et sur le temps du parcours entier.
- **Grand prix Barrage** : C'est une épreuve en deux étapes. La première étape se départage sur les pénalités, et sur un temps minimum. Si le cavalier dépasse le temps accordé pour la première étape, il prendra des pénalités. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la section "pénalités" ci-dessous. La deuxième étape sera organisée avec le groupe de cavaliers ayant le moins de pénalités,

cette deuxième étape se départagera par les pénalités et le temps sur son intégralité.

- **Spéciale progressive** : C'est une épreuve en une phase, les cavaliers sont départagés par les points qu'ils cumulent et le temps. À la différence des autres barèmes, les cavaliers doivent faire le plus de points. Les points attribués aux obstacles sont égaux à leur numéro : si le cavalier en passe un sans pénalités, il prend des points, s'il commet une pénalité, il perd des points. Si un cavalier saute le N°8, il "gagne" 8 points. S'il commet une pénalité sur le N°3, il perd 3 points. Un obstacle "Joker" peut être en place sur ces barèmes, au quel cas la valeur attribuée au "Joker" est de 20 points.

B - Pénalités

Les pénalités suivantes provoquent une pénalité de 4 points :

- Barre tombée (barre du haut, sur chaque plan de l'obstacle). Exemple : Un oxer a deux plans donc si la barre du 1er ou du 2ème plan tombe, cela provoque 4 points. Les pénalités dues aux barres ne sont pas cumulables sur un même obstacle (sauf pour les combinaisons ou les pénalités dues aux barres peuvent être faites sur chaque élément).
- Arrêt ou déroboade : Si le cheval marque un arrêt devant un obstacle ou "dérobe"
- Recroisement des traces : Si le cavalier décide de faire une volte ou quelque figure qui provoque un recroisement de ses traces non-prévues dans le tracé du parcours.

Si un cavalier cumule 3 refus ou déroboades, on considère qu'il est éliminé. Si le club organisateur le permet, il peut sauter un obstacle dit "simple" (éviter une combinaison ou profil d'obstacle exigeant).

Si un cavalier chute ou pose la main sur une barre, on considère également qu'il est éliminé. Dans ce cas de figure, le cavalier doit repartir à pied de la piste sans avoir l'autorisation de resauter. Si le club organisateur le permet, il peut resauter dans l'espace de détente.

C - Temps

Sur les concours Equi-rider, la prise du chronomètre est différente. Pour un meilleur jugement vidéo, nous demandons à ce que la phase chronométrée commence au moment de la réception des antérieurs de l'obstacle en question. Si pour un temps différé la deuxième phase commence au N°6, le chronomètre doit donc démarrer à la réception du N°6 quand les antérieurs touchent le sol. Si c'est une vitesse, c'est à la réception du N°1. Un cavalier peut donc s'arrêter devant le 1 et ainsi avoir 4 points de pénalités, sans avoir déclenché le début du chronomètre.

L'arrêt du chronomètre est à la réception des postérieurs de la fin de la phase (majoritairement le dernier du parcours). Ainsi, quand les postérieurs touchent le sol après le dernier numéro du parcours, le chronomètre doit s'arrêter.

2 - Équipement

A - Embouchures

Les embouchures autorisées sont les mêmes que celles du règlement CSO fédéral. Veuillez les consulter sur ce lien <https://www.ffe.com/Disciplines/General/CSO/Reglement>

B - Enrênements

Les enrênements autorisés sont les mêmes que ceux du règlement CSO fédéral. Veuillez les consulter sur ce lien <https://www.ffe.com/Disciplines/General/CSO/Reglement>

C - Divers

Il est de la responsabilité de chaque club de juger si la tenue d'un cavalier ou l'équipement d'un cheval nuit à la sécurité ou à l'intégrité de ce dernier. Ainsi, un club organisateur peut refuser cette tenue ou cet équipement seulement si cela concerne la sécurité, la loi ou la moralité du sport.

3 - Résultats

Les résultats doivent être passés par les clubs organisateurs après le concours. La plateforme propose de rentrer les points, le temps et si le cavalier a été éliminé, non-partant ou a abandonné. Pour pouvoir justifier et valider le résultat d'une épreuve, le club organisateur doit mettre à disposition la vidéo du parcours du meilleur cavalier. C'est obligatoire pour chaque épreuve, si un club ne peut pas témoigner de la vidéo du meilleur cavalier, alors les résultats de cette épreuve ne sont pas validés.

La plateforme Equi-rider classe automatiquement les résultats et demande donc les vidéos des meilleurs cavaliers pour éviter au club de recalculer. Il est de la responsabilité de chaque club de rentrer les bons résultats. Equi-rider, en cas de doute important ou avéré, peut rendre caduc les résultats d'un couple, d'une épreuve ou d'un concours.

IV - Règlement du tournoi

1 - Définition

Equi-rider organise un tournoi des cavaliers et des clubs. Ce tournoi permet en sa fin de déterminer les cavaliers et clubs les plus performants, et de les récompenser sous forme de lots. La durée du tournoi est celle de l'année civile, pour le tournoi 2021, il débute le 01/01/2021 à 00h00 et finit le 31/12/2021 à 23h59.

2 - Points de compétition

Les cavaliers et clubs accumulent des Points de Compétition pendant ce tournoi, ceux-ci permettant de les classer. Ainsi, c'est le club ou le cavalier cumulant le plus de points qui sera en tête du classement.

A - Points de compétition Cavaliers

Les cavaliers cumulent des **Points de Compétition CAvaliers (PCCA)** pour chaque épreuve. Ainsi, un cavalier peut être classé dans plusieurs épreuves. Ces points sont obtenus selon les règles suivantes :

Points de Compétitions CAvaliers (PCCA) = REsultat x Engagés Épreuve x COefficient de PArticipation x COefficient Reclassement x BOnus ENchaînement

RÉsultat

Classement	Points
1 ^{er}	150
2 ^e	120
3 ^e	100

Classement	Points
Premier quart	50
Deuxième quart	30
Troisième quart	15
Quatrième quart	5
Éliminé / Non partant / Abandon	0

Engagés Épreuve

Nombre d'engagés	Multiplicateur
[0 ; 20]	0,6
[21 ; 50]	0,8
[51 ; 100]	1,2
[101 ; 200]	2
[201 ; +∞]	3

COéfficient de PArticipation

Le COPA permet d'empêcher les mauvaises pratiques, en appliquant un malus sur les cavaliers ou couples trop performants.

L'indice dans le tableau ci-dessous représente la hauteur.

Exemple : il y a 2 indices de différences entre l'Equi100 et l'Equi80.

Règles	Exemple
Si un cavalier a plusieurs engagements dans la même épreuve, le <u>COPA</u> du meilleur résultat est x1 , les suivants sont x0,8	<i>Manon</i> a deux chevaux en Equi70. Elle finit 5/25 et 13/25. Ses <u>PCCA</u> seront : $(50 \times 0,8) + (15 \times 0,8) \times 0,8 = 46$ points
Si un même couple fait plusieurs épreuves, alors le <u>COPA</u> de l'épreuve la plus haute est x1 . Si sa deuxième épreuve est 1 indice en dessous, alors son <u>COPA</u> est de x0,6 . Pour toutes les épreuves de 2 indices en dessous, le <u>COPA</u> est de x0,1	<i>Arnaud</i> avec <i>Isidor</i> se classe 3/25 en Equi70, 1/30 en Equi60 et 1/30 en Equi50. Ses <u>PCCA</u> seront : Equi70 : $100 \times 0,8 = 80$ points Equi60 : $(150 \times 0,8) \times 0,6 = 72$ points Equi70 : $(150 \times 0,8) \times 0,1 = 12$ points

Règles	Exemple
<p>Si un cavalier participe à deux épreuves ou plus, alors le <u>COPA</u> de l'épreuve la plus haute et des épreuves inférieures de 1 à 2 indices est de x0,1</p> <p>Pour les épreuves inférieures de 3 indices ou plus de l'épreuve la plus haute, le <u>COPA</u> est de 0,4</p>	<p><i>Charlotte</i> fait 3 épreuves avec un cheval différent par épreuve. Elle se classe 2/10 en Equi100, 5/35 en Equi90 et 1/60 en Equi60.</p> <p>Ses <u>PCCA</u> seront :</p> <p>Equi100 : $150 \times 0,8 = 120$ points Equi90 : $50 \times 0,8 = 40$ points Equi70 : $(150 \times 1,2) \times 0,4 = 72$ points</p>
<p>Lorsque plusieurs <u>COPA</u> peuvent s'appliquer, le moins élevé est utilisé</p>	<p><i>Yann</i> et <i>Pégaze</i> se classent 1/25 en Equi100 et 2/65 en Equi60.</p> <p>Les <u>PCCA</u> de <i>Yann</i> seront :</p> <p>Equi100 : $150 \times 0,8 = 120$ points Equi60 : $(120 \times 1,2) \times 0,1 = 14$ points</p>

COefficient de Reclassement

Le **CO**efficient de **R**eclassement peut donner un bonus ou un malus au couple qui change d'épreuve. Il tient compte de l'épreuve concourue lors de la précédente compétition.

Situation	Multiplicateur
<p>Déclassement</p> <p><i>Arnaud</i> et <i>Isidor</i> participent à l'Equi90 en janvier 2021. Ils décident de se déclasser en Equi80 en février 2021</p>	0,9
<p>Surclassement</p> <p><i>Charlotte</i> et <i>Vagabond</i> participent à l'Equi60 en juin 2021. Ils décident de se surclasser en Equi70 en juillet 2021</p>	1,2

BOnus d'Enchaînement

Le **BO**nus d'**E**nchaînement permet de récompenser la fidélité au tournoi Equi-rider. Il octroie au cavalier un bonus de 10% (x1,1) s'il a participé au dernier Equi-rider.

Situation
<p><i>Pierre</i> a fait l'Equi-rider en février 2021. S'il réitère en mars 2021, il recevra un bonus de 10% sur chaque épreuve.</p>

B - Points de compétition Club

Les clubs cumulent des **P**oints de **C**ompétition **CL**ub (PCCL) à chaque fois qu'ils organisent ou participent à des concours Equi-rider. Ils cumulent des points fixes à l'organisation ou à la participation, ainsi qu'une partie des points de ses cavaliers.

$$\text{Points de Compétition CLub (PCCL)} = \text{ORganisation ou PARticipation} + \left(\frac{\text{PCCA}}{10}\right) \times \text{BOnus Enchaînement}$$

Situation	Points
OR ganisation	100
PA rticipation	75

BOnus d'**EN**chaînement

Le **BO**nus d'**EN**chaînement permet de récompenser la fidélité au tournoi Equi-rider. Il octroie au club un bonus de 10% (x1,1) s'il a organisé ou participé au dernier Equi-rider.

Situation
Le Club de l'Étrier a fait l'Equi-rider en février 2021. S'il réitère en mars 2021, il recevra un bonus de 10% sur ses <u>PCCL</u> .

Exemple de PCCL : Le Club de l'Étrier a organisé Equi-rider en février 2021. Il avait 50 engagés et il avait déjà fait celui de janvier 2021.

Situation	Points
<u>OR</u>	100
<u>PCCA</u> / 10	177
<u>BOE</u>	x1,1
Total <u>PCCL</u>	295